



# **Prix Christian Rempp décerné par le Collège Français d'Acupuncture et de Médecine Traditionnelle Chinoise**

Le Collège Français d'Acupuncture et de Médecine Traditionnelle Chinoise (CFA-MTC) accorde, pour l'année 2019, le prix Christian Rempp «Mémoires et thèses» :

**Ce prix décerné par Collège Français d'Acupuncture et de Médecine Traditionnelle Chinoise** a pour objectif de récompenser une thèse, un mémoire de capacité de médecine ou de DIU, concernant l'acupuncture, qui été remarqué pour sa qualité, son originalité et son impact potentiel.

## **Montant :**

Le montant du prix est de 1000 € (mille euro).

Le prix sera versé à un organisme (privé, public, de recherche, hôpital, association, etc.) ou à un lauréat à titre personnel.

## **Conditions de participation :**

L'appel à candidature est ouvert à tout candidat, sans limite d'âge, titulaire d'un diplôme français de docteur en médecine, pharmacie, de sage-femme, de chirurgie dentaire, de médecine vétérinaire ou inscrit en dernière année de la capacité de médecine d'acupuncture ou du DIU d'acupuncture obstétricale.

## **Dossier de candidature :**

Le dossier de candidature devra obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- ◆ **Une présentation du candidat** : curriculum vitae et, le cas échéant, titres universitaires et hospitaliers, liste de ses travaux de recherche et publications antérieures (10 maximum), ainsi que ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail).
- ◆ **Le projet présenté comme suit :**

**Pour les mémoires et thèses** : document intégral sous format word ou pdf.

## **Envoi des candidatures :**

Le dossier complet de candidature devra être adressé **exclusivement par voie électronique** au CFA-MTC à l'adresse mail suivante : **cfa-mtc@sfr.fr**

**La date limite d'envoi des dossiers est fixée au 31 aout 2019.**

**Engagements du candidat :**

- En soumettant un dossier, le candidat s'engage à respecter le présent règlement, et s'il est lauréat :
- à être présent (ou représenté) lors de la remise du prix ;
- à rédiger un résumé vulgarisé de son projet quand le CFA-MTC lui demandera.

**Jury :**

- Le jury est composé exclusivement de membres désignés par le Collège Français d'Acupuncture et de Médecine Traditionnelle Chinoise (CFA-MTC). Le jury est souverain et son choix ne peut faire l'objet d'aucune contestation.
- Le Jury délibérera lors d'une réunion qui se tiendra en septembre 2019. La décision du jury sera communiquée au plus tard le 31 octobre 2019.

**Remise du prix**

- Le prix sera remis au lauréat par le Président du Collège Français d'Acupuncture et de Médecine Traditionnelle Chinoise ou une personne le représentant, lors des journées de formation FAFORMEC/ABMA/BVAA qui auront lieu les 22 et 23 novembre 2019 à Bruxelles.

**Calendrier**

Date limite d'envoi des candidatures : **31 aout 2019**

Délibération du jury : **octobre 2019**

Remise du prix : **22 ou 23 novembre 2019**